

DEMANDE POUR UNE PARTICIPATION AUX MARCHES DE NOEL ET ANIMATIONS SIMILAIRES DANS LE CADRE DES « WINTERLIGHTS LUXEMBOURG » 2022

RESERVE A L'ADMINISTRATION - N° dossier :

Conditions de participation

- 1) Les marchés de Noël et animations similaires dans le cadre des Winterlights ont lieu du 18 novembre 2022 au 1 janvier 2023 à différents endroits en Ville. La Ville se réserve le droit d'adapter les dates et lieux en cas de besoin.
- 2) La participation aux marchés de Noël et animations similaires dans le cadre des Winterlights est réservée aux professionnels non sédentaires (marchands-forains), détenteur d'une autorisation d'établissement / de commerce. Les associations, clubs et citoyens intéressés à participer aux marchés de Noël et animations similaires dans le cadre des Winterlights ne sont pas soumis à l'obligation de remettre le présent formulaire et contactent directement le Service Espace public, fêtes et marchés.
- 3) Le droit de place pour participer aux marchés de Noël dans le cadre des Winterlights est fixé au règlement-taxe en vigueur.
- 4) Après le délai de remise des demandes de participation, ne sont prises en compte que les demandes complètes. On entend par demande complète une demande dont le formulaire de candidature est correctement et lisiblement rempli et qui contient, selon le type d'établissement, l'ensemble des pièces annexes demandées et notamment les certificats qui attestent la conformité de l'établissement telle que demandée pour les propriétaires d'établissements.
- 5) La Ville se réserve le droit de ne pas prendre en considération les candidatures pour lesquelles la conformité de l'établissement n'est pas donnée, respectivement pour lesquelles la (re)mise en conformité de défauts constatés lors d'un précédent contrôle n'a pas été réalisée.
- 6) Les demandes conformes sont classées par type d'établissement, et évaluées ensuite selon les critères de sélection et la pondération suivants :
 - attractivité du / des produits proposé(s) au sens de la présentation, de l'originalité ou de la thématique (30%)
 - esthétique de l'établissement proposé, notamment en ce qui concerne la thématique hivernale resp. de Noël (30%) – *ce critère ne s'applique pas pour les demandes de location de chalet*
 - intérêt du stand et/ou du / des produits proposé(s), par rapport à la manifestation (20%)
 - prise en compte de la participation du demandeur lors de la saison précédente (20%)L'évaluation par critère, telle que définie ci-dessus, se fera par attribution de points. Elle peut varier de 0 point pour une évaluation insatisfaisante jusqu'à 10 points pour une évaluation excellente. Le classement résultant de l'évaluation et de la pondération des critères de sélection déterminera les candidats retenus par catégorie d'établissement, en fonction des emplacements disponibles.
- 7) Après analyse et évaluation des demandes de participation, la décision de la Ville de Luxembourg sera transmise au demandeur.

Demandeur

Monsieur Madame *(cocher la case qui convient)*

Nom : Prénom :

Matricule :

Rue + No :

Code postal : Localité :

Pays :

Tél :

E-Mail :

En cas de société

Dénomination :

Siège social :

N° d'inscription au registre de commerce :

Matricule :

Tél :

E-Mail :

Personne de contact pendant l'événement (montage et démontage compris)

Monsieur Madame *(cocher la case qui convient)*

Nom : Prénom :

Tél portable :

Etablissement / Commerce proposé *(remplir les champs libres)*

- propriétaire de l'établissement
- demande de location d'un chalet auprès de la Ville

Les points marqués par la suite par (1) ne concernent que les propriétaires d'établissements.

Les points marqués par la suite par (2) ne concernent que les locataires de chalets auprès de la Ville.

Nom :

Plaque d'immatriculation du métier resp. de la remorque centrale pour les manèges (si applicable) :

Description du commerce proposé*** :

Année de construction (1) :

Propriétaire de l'établissement depuis (1) :

première demande postule depuis : participe sans interruption depuis :

Compte bancaire du propriétaire de l'établissement : *(remplir le champ libre)*

Code IBAN :

Mesures des caravanes et raccordements nécessaires pour celles-ci **

(cocher ce qui convient et remplir les champs libres si applicable, sinon marquer <<néant>>)

- | | | | | | | | | |
|----|-----------|----------------------|----------|----------------------|---|----------------------|------------------------------|--------------------------------|
| 1. | (LxlxH) : | <input type="text"/> | Plaque : | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> électricité (kW) : | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> eau | <input type="checkbox"/> canal |
| 2. | (LxlxH) : | <input type="text"/> | Plaque : | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> électricité (kW) : | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> eau | <input type="checkbox"/> canal |
| 3. | (LxlxH) : | <input type="text"/> | Plaque : | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> électricité (kW) : | <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> eau | <input type="checkbox"/> canal |

Renseignements concernant l'exploitation (remplir les champs libres, sinon marquer <<néant>>)

Pour les établissements de type A et D1 :

- Prix normal demandé au client (pour une course / un jeu) :
- Prix spécial pour enfants, groupes, etc. :

Pour les établissements de type A :

- taille en cm (ou âge) minimum :
- taille en cm (ou âge) minimum si accompagné par un adulte :
- taille en cm maximum :

Remarques / Notes :

A joindre en annexe, sous forme de copies - excepté pour les photos et le plan - les originaux sont à présenter le cas échéant, avant l'accès sur le site de la manifestation:

- Titre de propriété (1)
- Autorisation d'établissement / de commerce
- 1 Plan (et pour les établissements de type A également une évaluation) détaillé (1) **
- 2 Photos *** (à joindre impérativement, face et profil)
- Assurance responsabilité civile d'exploitation
- Assurance couvrant les risques d'incendie, risque voisinage inclus
- **Pour tous les types d'établissements, excepté D2 (1) **** :** certificats établis par des organismes agréés qui attestent la conformité de l'établissement notamment au niveau du fonctionnement, de la stabilité, de la sécurité, des installations électriques et/ou hydrauliques et de la salubrité le cas échéant
- **Pour tous les établissements de type A (1) **** :** certificats de contrôle annuels faits par des organismes agréés, respectivement certificats similaires établis par des organismes agréés qui attestent la conformité de l'établissement
- **Pour les établissements de type B1 à B4 resp. D2 si applicable **** :** Assurance couvrant les risques d'intoxication alimentaire
- **Pour les établissements de type B1, B2, B3, B4 et D2 :** une liste de tous les produits proposés à la vente et une proposition de prix pour chaque produit proposé, en différenciant pour les établissements de type B1 ce qui est proposé « assis » dans le restaurant et « à emporter » dans un take-out (si un tel est prévu)
- **A joindre en annexe de manière optionnelle :** Dépliant

Tout candidat doit obligatoirement remettre le présent formulaire rempli avec les pièces y demandées entre le 1^{er} août 2021 et le 15 janvier 2022 au plus tard (date d'entrée) dans un seul paquet (une remise séparée de pièces n'est pas permise), par courrier postal ou coursier uniquement à l'adresse :

Ville de Luxembourg
Service Espace public, fêtes et marchés
Demande Winterlights
B.P. 42
L-2090 Luxembourg

La Ville se réserve le droit de contacter des candidats le cas échéant pour demander des précisions ou compléments par rapport aux données et documents fournis.

Tout formulaire illisible et/ou incomplet ne sera pas pris en considération.

Protection des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel collectées moyennant le présent formulaire sont destinées exclusivement à assurer la gestion administrative et le suivi de votre demande de candidature en vue de l'obtention d'un emplacement à la manifestation en question et le cas échéant, en vue de l'établissement d'un contrat de concession ultérieur pour la manifestation en question.

Le traitement des données à caractère personnel ainsi collectées est effectué exclusivement par les agents du Service Espace public, fêtes et marchés de la Ville de Luxembourg dans le cadre de la manifestation en question.

Toutes les mesures requises afin de garantir la préservation du caractère confidentiel de vos données à caractère personnel sont prises par la Ville de Luxembourg.

Vous avez un droit d'accès et de rectification de vos données à caractère personnel.

Pour toute question en relation avec le présent formulaire, vous pouvez contacter le responsable du traitement des données à caractère personnel à l'adresse suivante :

Administration communale de la Ville de Luxembourg

42, Place Guillaume II

L-1648 Luxembourg

ou par courriel à l'adresse suivante : protectiondesdonnees@vdl.lu

De même que:

Délégué à la protection des données

42, Place Guillaume II

L-1648 Luxembourg

ou par courriel à l'adresse suivante : dpo@vdl.lu

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette).

Fait à :

le :

.....
signature du demandeur indiqué ci-dessus avec la mention "lu et approuvé" et le cas échéant le cachet de la société

Le signataire déclare par sa signature être en possession de toutes les autorisations nécessaires à l'exercice des activités proposées dont notamment une concession pour la vente de boissons alcooliques en cas de vente d'alcool.

En plus, le signataire déclare sur l'honneur qu'il respecte les conditions ci-dessus et notamment qu'il est détenteur d'une autorisation d'établissement / de commerce et qu'il ne vend pas de marchandises non autorisées.

Définitions :

EXPLOITATION

*On entend par exploitation tout commerce entrant dans une des catégories ci-dessous :

- les exploitations du type A

Les exploitations du type A sont les attractions foraines et dispositifs de divertissement, exploités à des fins d'amusement ou de délassement et dans lesquels des personnes sont déplacées sur différentes trajectoires par leur propre force ou par une force extérieure.

- les exploitations du type B

Les exploitations du type B sont les installations se rapportant à la restauration (salée et sucrée), aux débits de boissons et aux denrées alimentaires. On distingue entre :

- établissement de type B1 (restaurant)
- établissement de type B2 (buvette et/ou take-out « salé »)
- établissement de type B3 (buvette et take-out « sucré »)
- établissement de type B4 (confiserie)
- les exploitations du type D

Les exploitations du type D sont les stands destinés à la vente d'articles divers (camelots), les stands de loterie et de jeux. On distingue entre :

- établissement de type D1 (stand de jeux)
- établissement de type D2 (camelot et articles divers)

** Le plan (et le cas échéant l'élévation en hauteur) doit indiquer les dimensions de base en plan et en hauteur, de manière claire et non ambiguë, y compris caisse, gradins, façades, et tous les éléments connexes nécessaires à l'exploitation de l'établissement et devant être montés à proximité immédiate de celle-ci sur le site de la manifestation (p.ex. génératrices, cuisines, terrasses, take-outs faisant partie des établissements B1 ou de leurs terrasses, chambres froides, stockage, locaux poubelles, sanitaires, etc.) Pour les attractions balançantes, sont à indiquer en plus les rayons de balancement et les distances à respecter par rapport aux établissements et éléments voisins (immeubles, arbres, lampadaires, etc.).

Les dimensions et données de raccordement à indiquer sont les dimensions réelles de l'établissement comme il sera présenté à la manifestation et non les dimensions standard fournies par le fabricant le cas échéant. C'est sur base des dimensions et données de raccordement fournies par le propriétaire de l'établissement dans la présente candidature que l'établissement sera le cas échéant placé et que sera conclu le contrat entre le propriétaire de l'établissement et l'organisateur. **Toute différence de dimension ou de raccordement constatée par le service par rapport aux données fournies par le candidat dans la présente candidature peut donner lieu à la résiliation du contrat.**

*** Au moins deux photos couleurs DIN A4 (une vue frontale et une vue de profil) montrant l'aspect actuel de l'établissement c.à.d. l'aspect de l'établissement tel qu'il sera présenté à la manifestation pour laquelle la candidature est introduite. Dans le cas où des modifications seront apportées à l'établissement entre la date de la présente candidature et la date de la manifestation, les modifications envisagées sont à communiquer incessamment et par écrit à l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de résilier le contrat en cas de modifications incompatibles avec le placement envisagé pour l'établissement.

**** A défaut de remise de ce document et des certificats établis par des organismes agréés qui attestent la conformité de l'établissement, les résultats des contrôles réalisés antérieurement à Luxembourg-Ville (s'ils existent) et notifiés à l'organisateur par l'organisme de contrôle agréé sont pris en considération pour l'évaluation des dossiers. **Il appartient donc au candidat de veiller à remettre avec son dossier les documents respectifs, respectivement d'apporter dans le cadre de la présente demande les preuves que les éléments éventuellement contestés lors des contrôles antérieurs précités ont été levés, ou, s'il n'y a pas eu de contrôle antérieur, d'apporter au plus tard dans le cadre de la présente demande des certificats attestant la conformité de l'établissement avec les normes en vigueur.**